

Commune de BELLECOMBE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 novembre 2014

Convocation du 20 octobre 2014 Secrétaire de séance : Stéphane GROS

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présents : Mme Estelle PERRIER

Mrs. François CASAGRANDE, Bernard FELLMANN, Dominique GROS, Stéphane GROS, Frédéric PITEL

Excusé : M. Gilles GROS qui donne pouvoir à M. Dominique GROS.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 29 septembre 2014 est approuvé par 7 voix POUR.

ORDRE DU JOUR

CLASSEMENT PAYSAGER DE LA COMBE DE BELLECOMBE :

Lors d'une première rencontre le 19 juin 2014, la DREAL de Franche Comté a présenté son projet de classement paysager de la combe principale de Bellecombe au maire et à deux élus. A réception du compte rendu de cette rencontre, le Conseil a repris les arguments qui pouvaient amener un avis favorable ou défavorable à ce projet de classement. Un courrier a été adressé à la DREAL le 15 septembre 2014 pour lui signifier la grande réticence de la majorité des élus à l'égard de ce classement, étant entendu que la DREAL ne poursuivrait pas ce projet en cas d'opposition des élus. Les contraintes du classement en termes d'urbanisme, après un long travail pour l'élaboration du Plan local d'Urbanisme, viendraient s'ajouter à celles imposées dans le PLU par les tutelles, et les élus en apprécient déjà la lourdeur lors des premières demandes de travaux.

Les élus ont compris également que ce classement ne laissait entrevoir aucune contrepartie et qu'ils ne pouvaient pas espérer une prise en compte particulière des projets communaux que ce soit dans le domaine du développement agricole ou touristique ou des enfouissements de réseaux aériens même si ces derniers sont des éléments importants dans la préservation du paysage.

La DREAL a tenu à rencontrer à nouveau l'ensemble des élus pour présenter à nouveau ce projet lors d'un conseil municipal. Mme Monnier et M. Breuille de la DREAL Franche Comté et M. Loyant de la DDT du Jura ont repris l'ensemble de la démarche en insistant sur les aspects positifs du classement qui a profité à un grand nombre de sites (Château Chalon, les cascades du Hérisson). Les élus ont demandé quelles garanties étaient apportées sur la mise en œuvre des projets de construction réservés par le PLU, sur la participation ou l'aide des services de la DREAL dans les projets d'enfouissement paysagers des réseaux aériens. A la fin de l'échange, le maire a proposé un délai de réflexion sur cette question importante. La réponse définitive à la DREAL sera élaborée lors d'un prochain conseil.

MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU :

La mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée se poursuit jusqu'au 15 novembre aux heures d'ouverture du secrétariat de mairie. Le Conseil de décembre collectera les avis des administrés et des personnes publiques associées avant d'approuver le contenu de la modification.

DECISION MODIFICATIVE N°2 :

Pour ajuster les comptes avant la fin d'année, il convient de soustraire 1615€ du compte Dépenses imprévues (en fonctionnement) pour abonder le compte Fournitures de petits équipements de 300€, le compte Autres matières et fournitures de 700€, le compte Documentation générale de 15€, le compte Frais d'affranchissement de 200€ et le compte Autres communes de 400€. Le Conseil approuve cette décision modificative par 7 voix POUR.

TAXE D'AMENAGEMENT :

La délibération instituant la taxe d'aménagement sur le territoire et son taux avait posé comme date butoir de validité le 31 décembre 2014. Le Conseil municipal décide, par 7 voix POUR de maintenir la taxe d'aménagement sur le territoire communal et de conserver le même taux de 2%.

PERSONNEL D'ENTRETIEN

Le Conseil municipal apprécie le travail de Mme Brigitte Gros qui entretient les locaux communaux. M. le Maire propose d'ajouter, au renouvellement de son contrat, une demi-heure de service à ce personnel pour assurer l'entretien du linge de service et surtout la plantation et l'entretien des bacs à fleurs et du massif de Boulème. Par 7 voix POUR, le Conseil approuve cette proposition. Par ailleurs, Mme Brigitte GROS, après deux années de service, passe du 5ème au 6ème échelon à partir du 1^{er} janvier 2015.

SECRETARIAT DE MAIRIE :

Le maire informe le Conseil de l'attribution de l'IEMP annuelle à la secrétaire de mairie.

Le maire aborde la question du remplacement de la secrétaire dont le départ en retraite est prévu pour fin avril 2015. Il s'agit de recruter un nouveau personnel et donc de lancer le recrutement dès novembre. Le Centre de Gestion auquel la commune est affiliée sera alerté pour faire paraître l'offre de la commune. Le Conseil, après discussion, propose de recruter un agent administratif 2^{ème} ou 1^{ère} classe pour un horaire de 12 heures hebdomadaires. L'ajustement pourra éventuellement se faire selon le bilan des premiers mois de fonctionnement. Le conseil charge le maire de prendre contact avec Madame la Maire des Molunes et M. le Président du SIVOS pour proposer un poste homogène à un personnel administratif et pérenniser la situation actuelle. Au cas où les propositions du Centre de Gestion feraient défaut, la commune devra faire un appel de candidature plus ouvert.

AGENT DE RECENSEMENT

Les opérations de recensement se dérouleront en janvier 2015. Le Conseil propose Mme Marie France Gavaggio comme agent recenseur. Le maire assurera la coordination des opérations de recensement.

BALISAGE DES VOIES COMMUNALES

Les voies communales ont été balisées en vue du déneigement par les exploitants agricoles riverains de la VC5 et de la VC2, par François Casagrande le long du chemin rural des Trois Cheminées et par René Blanc sur le chemin de la Dalue. Le maire remercie ces bénévoles en souhaitant que ces tâches soient mieux partagées à l'avenir.

COMMISSIONS MUTUALISATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Après présentation des commissions communautaires pour la Communauté de Communes Haut Jura Saint Claude, le conseil propose

- Pour la commission « Mutualisation intracommunautaire » : Frédéric PITEL
- Pour la commission « Mutualisation extracommunautaire » : Bernard FELLMANN
- Pour la commission « Déplacements doux » : Frédéric PITEL
- Pour la commission « Commission finances » : Bernard FELLMANN

SECURISATION DU BÂTIMENT COMMUNAL DE BOULEME :

L'entreprise Portigliatti, après sa visite sur place, propose l'installation d'un système de portier-interphone et une entrée sécurisée par badge. Le Conseil donne son accord pour les travaux d'un montant estimé à 2069,10€ TTC.

DEMATÉRIALISATION ET MATÉRIEL DE REPRODUCTION :

Pour faire face aux nouvelles exigences de la dématérialisation des échanges avec l'administration, la commune doit faire évoluer son matériel de reproduction. La société Burocom qui a été retenue par la Communauté de communes Haut Jura Saint Claude dans ce domaine, propose une location jointe à un contrat d'entretien pour un montant mensuel de 117,60€ par mois sur la base de 5000 copies noir et blanc et 2500 copies couleur par an. Le Conseil adopte cette proposition par 7 voix POUR.

M. Stéphane Gros quitte la réunion à 17h45.

INFORMATIONS DIVERSES

- Point à temps :

L'entreprise SJE a réalisé les raccords de point à temps sur la VC5, les chemins ruraux de la Dalue et des Trois Cheminées le vendredi 31 octobre. Stéphane Gros a accompagné les opérateurs tout au long de leur intervention.

- Appartement des Coupes :

Une première évaluation du montant des travaux est arrivée en mairie le jour du conseil. Elle sera analysée lors du prochain conseil municipal.

- Commémoration du 11 novembre :

Les invitations ont été distribuées chez les habitants. Rendez-vous le 11 novembre à 11h30 à la mairie des Coupes pour la cérémonie de commémoration qui sera suivie d'un vin d'honneur.

- Travaux sur la VC5 :

Le dossier pris en charge par le SIDEC avance. Un rendez-vous est pris avec ERDF pour le déplacement du support de réseau électrique devant la Charpille qui est trop près de la chaussée après élargissement.

- Métré de l'emplacement réservé n°6 aux Mouilles :

Le cabinet Collin est intervenu sur place le 13 octobre pour métrer et borner l'emplacement réservé n°6 aux Mouilles en présence de la propriétaire. Le notaire sera contacté pour la vente au retour du dossier du géomètre.

- Travaux fossé du chemin de la Dalue :

L'entreprise Grostabussiat a été sollicitée pour avis sur la meilleure technique à mettre en place pour éviter l'érosion le long du chemin rural refait en 2009. Il apparaît que l'installation de buses en béton dans les endroits les plus menaçants pourrait être une solution. Le conseil attend les propositions définitives de l'entreprise.

- T3 de l'étage à Boulème :

Les locataires du T3 de l'étage du bâtiment communal de Boulème ont donné leur congé. Dans le même temps, les locataires du T4 du rez de chaussée ont demandé à s'installer dans le logement devenu vacant. Il reste à offrir le T3 du rez de chaussée à la location pour le milieu du mois de décembre. Dans un premier temps, l'offre de location sera mise en ligne sur le site internet de la commune, par affichage aux panneaux d'information municipale et transmis aux communes avoisinantes.

- Réfection des chemins ruraux :

Le maire a demandé une évaluation sommaire du coût de réfection des chemins ruraux non encore revêtus de bicouche ou d'enrobé (partie haute du chemin de la Dalue, partie basse du chemin de la Girade). Le prochain conseil échangera sur ce programme de travaux.

La séance est levée à 19 h

Le Maire,
Bernard FELLMANN